

# Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

*La Pensée et les Hommes*



Présentation du *Réseau Financement Alternatif*

Dossier n° 2008 – 004 – 001

## Connaissez-vous nos publications ?

**Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».**

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

### Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

**000-0047663-36**

*de La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

**Pour en savoir plus, visitez notre site Internet**

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2008 seront consacrés aux thèmes suivants :

n° 69 – *Les laïques, les rituels et la spiritualité ?*

n° 70 – *Le microcosme carcéral*

n° 71 – *Rwanda. Récits de génocide*

n° 72 – *Francs-Parlers*

# Présentation du *Réseau Financement Alternatif*

Avec la collaboration d'Antoinette BROUYAUX

Le *Réseau Financement Alternatif* a été fondé il y a vingt ans sous l'égide de sept associations dans l'objectif de créer un lien entre l'épargne et la solidarité. Elles sont à présent plus de quatre-vingts !

Ce réseau à vocation pluraliste entend promouvoir l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

## Qu'est-ce que la finance éthique solidaire ?

La finance éthique consiste à placer son argent dans des entreprises respectant des critères sociaux, environnementaux et éthiques. On parle aussi d'ISR pour « investissements socialement responsables ». Le site [www.ethibel.org](http://www.ethibel.org) propose une liste d'entreprises positivement notées sur ces critères par un organisme d'audit indépendant. L'argent peut être également placé dans des fonds répondant à de tels critères.

En plus d'être éthique, un produit financier peut être solidaire : investissement direct dans une entreprise d'économie sociale, ou compte d'épargne dont une partie du rendement est versée par la banque à une association choisie par l'épargnant. S'il le souhaite, celui-ci peut également verser une partie de ses bénéfices à cette association, choisie parmi celles qui sont membres du Réseau Financement Alternatif (RFA), lui-même chargé de répartir entre elles les cessions d'intérêts. Ces associations sont actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la formation, la culture, les droits de l'homme ou les relations Nord-Sud.

Exemples concrets d'investissement solidaire : l'achat de parts dans des coopératives qui octroient des micro-crédits en Belgique (Crédal), dans le sud (Alterfin, Incofin, Oikocrédit-be), dans des coopératives qui développent des parcs d'éoliennes (Vents d'Houyet), etc.

Le *Réseau Financement Alternatif* informe les citoyens et les institutions sur toutes ces possibilités et organise des campagnes d'opinion sur les dérives éthiques des banques. L'objectif est de permettre une expression citoyenne en faveur d'un cadre législatif régissant mieux l'activité financière dans son ensemble.

## L'argent, beaucoup en cherchent !

Le *Réseau Financement Alternatif* est également actif dans la *lutte contre l'exclusion financière* : son département de recherches effectue des études sur le service bancaire de base, l'accès au crédit, le micro-crédit, le crédit social, etc.

Sur la base des constats établis par ses experts, le Réseau Financement Alternatif développe des projets visant l'éducation financière au sens large : gestion responsable de l'argent de poche et des revenus, prévention du surendettement, utilisation raisonnée du crédit, épargne éthique et solidaire...

## Le Réseau dans la cité

Dans ses différentes actions de communication, le Réseau Financement Alternatif s'adresse tant aux pouvoirs publics et aux partis politiques qu'aux institutions financières, aux entreprises et aux gestionnaires de fonds de pension.

Il diffuse divers outils pour informer le grand public (épargnants, investisseurs), et le monde associatif : *FINANcité Magazine* (trimestriel tiré à plus de 100.000 exemplaires), site [www.financite.be](http://www.financite.be), dépêche électronique bimensuelle, participation à des débats et des événements tels que la Foire du Livre ou le festival Esperanzah...

Le Réseau publie aussi des cahiers *FINANcité* qui présentent les études et les analyses de son département de recherches. En décembre 2006, il a publié en collaboration avec *Alternatives économiques*, un guide des placements éthiques et solidaires en Belgique, qui sera réédité en décembre 2008. Cet ouvrage guide les épargnants et les investisseurs dans le dédale des mécanismes de solidarité et des calculs de la rentabilité économique ou sociale des produits financiers.

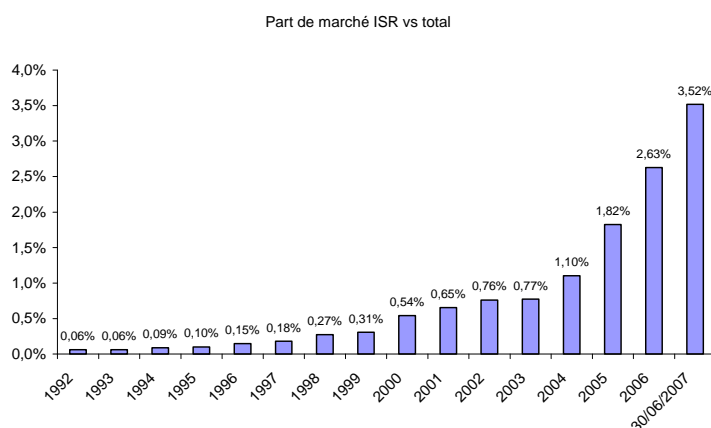
Les médias se font régulièrement l'écho de ces publications et de ces prises de positions. Le *Réseau Financement Alternatif* participe également à des conférences, à des animations ou à des concertations avec d'autres organismes.

## Focus sur une étude

### L'investissement socialement responsable

Le marché de l'investissement socialement responsable (ISR) en Belgique fait régulièrement l'objet des investigations du Réseau Financement Alternatif (études en 2004, 2005 et 2007). La dernière édition présente un aperçu du contexte législatif et politique de l'ISR au cours des trois dernières années, ainsi qu'un aperçu chiffré du marché ISR belge, retail et institutionnel confondus, à la fin du premier semestre 2007.

De janvier à juin 2007, onze milliards trois cents millions d'euros ont été investis en prenant en considération des critères éthiques, sociaux et environnementaux, soit 3,5 % du marché belge (6,12 % pour les organismes de placement collectif à valeur mobilière : SICAV et fonds communs de placement). En six mois, le marché de l'investissement socialement responsable a ainsi progressé de 33 % !<sup>1</sup>



Diverses mesures ont favorisé cette progression de l'ISR :

- interdiction de financer la fabrication de mines antipersonnelles ou de sous-munitions ;
- promotion d'une gestion socialement responsable des fonds de pension ;
- transparence pour les organismes de placement collectif ;
- intégration de critères extrafinanciers pour la gestion des fonds publics.

<sup>1</sup> Le Réseau Financement Alternatif, *L'investissement socialement responsable en Belgique : rapport 2007* – Cahier *FINANcité*, n° 8, déc. 2007.

## Quid de la qualité ?

Cependant, le *Réseau Financement Alternatif* s'inquiète de la qualité de ces fonds. La plupart des acteurs financiers réalisent désormais eux-mêmes l'analyse extrafinancière des entreprises susceptibles d'entrer dans la composition de leurs fonds éthiques. On assiste ainsi ces dernières années à une « privatisation » des critères et des procédures de sélection des entreprises, qui dépendent désormais du gestionnaire de fonds lui-même. Quid dans ce cas de la participation des parties prenantes de l'entreprise, en particulier des syndicats et des ONG, au processus d'évaluation ? Qu'en est-il de l'indépendance des gestionnaires d'actifs ?

C'est pourquoi, selon le Réseau, il faut un cadre normatif permettant de fixer des standards de qualité auxquels le secteur financier ne pourrait se soustraire. Et pour que les investissements responsables ne restent pas une « niche » du marché, le Réseau formule des exigences pour l'ensemble de l'activité d'investissement et de crédit des institutions financières. Ainsi, la déductibilité fiscale pour les épargnes-pensions ne devrait être possible que si celles-ci respectent des critères ISR.

## Focus sur un produit financier solidaire

### Vous reprendriez bien un chèque-épargne ?

Constatant d'année en année la croissance des cadeaux dématérialisés, le *Réseau Financement Alternatif* a eu l'idée de concevoir des chèques-épargne solidaire, de 25 € et de 10 €. Ces chèques ont été mis à la disposition du public pour les fêtes de fin d'année 2007.

Fondés sur le même principe que les chèques-cadeaux classiques, ces chèques sont numérotés et non nominatifs. Leur originalité : celui qui en reçoit un est libre de l'échanger contre un placement à son nom auprès d'un des cinq partenaires de l'action.

Ainsi, le bénéficiaire du chèque peut soit constituer une épargne solidaire auprès de la Banque Triodos, soit échanger ce chèque contre une part de coopérateur. En l'occurrence, étant donné que les montants des parts de coopérateurs sont fixes, seul Crédal offre la possibilité d'acheter une part à 10 €. Mais le bénéficiaire peut aussi, bien sûr, compléter la somme reçue pour acheter une part de coopérateur plus importante chez Crédal (100 € ou 500 €), Alterfin (62,5 €), Incofin (130,2 €) ou Oikocredit-be (250 €).

Dans ce cas, il lui suffit de verser la somme complémentaire sur le compte de l'organisme financier concerné, de manière à atteindre la valeur de la part de son choix.

Informations sur le site [www.chèque-epargne.be](http://www.chèque-epargne.be).

## Focus sur une campagne

### Je choisis... où va mon argent !

En mars 2008, le *Réseau Financement Alternatif* a remis en discussion une question peu évoquée dans le débat public sur la régulation des marchés financiers : celle de la destination des fonds. Au-delà des exigences imposées aux « investissements socialement responsables », cette question est désormais posée à l'ensemble de l'activité bancaire : peut-on continuer à accepter que nos placements favorisent le développement – la prospérité – d'activités aussi inacceptables que le travail des enfants, l'élitisme dans le traitement du sida, la fabrication des armes les plus atroces ou la destruction de la planète, pour ne citer que ces exemples ?

Les banques sont invitées à interroger leurs clients, et les citoyens à s'exprimer, via le site [www.jechoisis.be](http://www.jechoisis.be). Cette campagne « Je choisis... où va mon argent ! » fait suite à la prise de position, fin novembre 2007, de FEBELFIN, la Fédération belge du secteur financier. Celle-ci réagissait à la publication d'une étude de Netwerk Vlaanderen (association néerlandophone « soeur » du *Réseau Financement Alternatif*), selon laquelle les huit plus importants groupes bancaires en Belgique financent des entreprises qui sont en lien avec des dictatures, violent les droits humains, nuisent à l'environnement, produisent des armes, etc. (cf. site [www.secretsbancaires.be](http://www.secretsbancaires.be)).

*Febelfin* avait alors invoqué la liberté de choix des consommateurs. Mais ceux-ci ont-ils les moyens de choisir en connaissance de cause ? D'où l'interpellation adressée aux banques, mais aussi aux responsables politiques : à ceux-ci il est demandé de formuler une loi-cadre interdisant les pires formes de bénéfices.

Plus récemment, ce sont les fonds spéculatifs misant sur la hausse des prix des denrées alimentaires qui ont suscité l'émoi de nombreux citoyens et amené le Réseau à proposer des mesures pour interdire de telles transactions spéculatives.

## **Pourquoi une loi-cadre ?**

La société belge est bâtie sur un consensus à propos de questions aussi fondamentales que, par exemple, le droit de se nourrir ou l'interdiction du travail des enfants. Le Parlement a ratifié des engagements internationaux à ce sujet. En toute cohérence, il faut également interdire le financement des activités qui vont à l'encontre de ces engagements. Cette cohérence a déjà prévalu pour les mines antipersonnelles et les bombes à sous-munitions qu'il est désormais interdit de financer. Pourquoi ne pas élargir une telle interdiction à d'autres questions essentielles comme la défense des droits humains ou la préservation de l'environnement ?

### **Pour de plus amples informations :**

Informations sur les sites Internet [www.cheque-epargne.be](http://www.cheque-epargne.be) ; [www.jechoisis.be](http://www.jechoisis.be) ;  
[www.secretsbancaires.be](http://www.secretsbancaires.be) ; [www.financite.be](http://www.financite.be) ; [www.ethibel.org](http://www.ethibel.org)

- *La Pensée et les Hommes*, émission télévisée « Le réseau de financement alternatif » réf.4.365

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant  
de nos programmes d'émissions  
télévisées et radiophoniques ?**

**Rien de plus simple,  
renseignez-nous votre adresse de courriel  
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés**



***La Pensée et les Hommes*** ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04

[pensees.hommes@swing.be](mailto:pensees.hommes@swing.be)

[www.lapenseetleshommes.be](http://www.lapenseetleshommes.be)

Avec le soutien du ministère de la Communauté française